ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 82259

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur l'importance des pôles secondaires d'activité en milieu rural. Le Gouvernement vient de lancer un appel à candidature pour constituer des pôles de compétitivité et d'excellence en milieu rural. Il attire l'attention du Gouvernement sur l'opportunité qu'il y aurait à retenir le pays de Châteaubriant. Fort d'une intercommunalité dynamique, cette reconnaissance permettrait d'accroître les concours financiers en faveur des actions de formation et d'emplois, du soutien à la création d'entreprises à la réhabilitation. Elle favoriserait en outre la création d'un véritable pôle multimodal dans l'optique de la réouverture de la ligne SNCF Nantes - Châteaubriant et le financement d'équipements structurants dans l'ensemble des communes rurales du pays de Châteaubriant.

Données clés

Auteur : M. Michel Hunault
Circonscription : Loire-Atlantique (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 82259
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : aménagement du territoire
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11904